Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260522-20260414-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 5
Nombre d'absent excusé : 5
Nombre d'absent non excusé : 1

Date de convocation et d'affichage : lundi 18 mai 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Madame Axelle BLASZKA à Monsieur Jean-Francis RICHEUX, de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX, de Monsieur Richard LEFEUVRE à M. Jean-Roger PLANÇON, de Madame Elisabeth LE PAPE à M. Thierry NUSS, de Madame Murielle MAUFROY à Madame Nicole KERISIT.

Absent non excusé : Madame Egle MAILLARD,

Absents excusés : Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Richard LEFEUVRE, Mme Murielle MAUFROY.

La séance a été déclarée ouverte à 18h08.

M. Hugo RICHEUX a été nommé secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026/ 04 / 14 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS **:**
Désignation du correspondant défense (CORDEF) pour la commune.

Monsieur le Maire, rappelle que la circulaire du 26 octobre 2001 a instauré la fonction de correspondant défense (CORDEF) ayant vocation à développer le lien Armée-Nation et à promouvoir l'esprit de défense.
Il joue également un rôle majeur dans la transmission de la mémoire nationale.

Ainsi, au sein de chaque Conseil municipal, il est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense : le CORDEF.